

L'OCDE souligne que les PME françaises sont de plus en plus contraintes d'avoir recours à des modes de financement alternatifs



Méfiantes, les banques ont tendance à réduire leurs risques en matière de prêts en particulier à destination des PME. Celles-ci doivent donc de plus en plus rechercher des moyens de financement dits alternatifs, comme les plateformes collaboratives.

Avec Philippe
Crevel

Depuis la crise financière, les banques ont tendance à réduire leurs risques en matière de prêts en particulier à destination des PME. À défaut de pouvoir s'adresser directement aux marchés financiers, les petites et moyennes entreprises se tournent de plus en plus, au sein de l'OCDE, vers des moyens de financement dits alternatifs comme les plateformes collaboratives. Malgré tout, les crédits bancaires restent de loin leur première source de financement.

Le recours à des financements en ligne « alternatifs » est particulièrement marqué en Chine, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le crédit-bail, la location-vente, l'affacturage et l'escompte de factures, qui reposent sur des valeurs d'actifs plutôt que sur la cote de crédit, progressent et cela depuis deux ans.

L'OCDE a indiqué dans le cadre d'une étude publiée, le 21 février 2018, que les nouveaux prêts bancaires aux PME avaient, en 2016, diminué dans 15 des 25 pays et que le taux de croissance. Le taux d'intérêt moyen appliqué aux PME avait, en revanche, diminué en 2016 dans 30 pays sur 36. Ils n'ont augmenté qu'au Canada, en Colombie, aux États-Unis, en Israël, au Kazakhstan et au Mexique. Par ailleurs, les taux de rejet des demandes de crédit ont reculé en 2016 dans une majorité de pays.

Les problèmes structurels d'accès aux sources externes de financement concernent, en particulier pour les jeunes entreprises, les start-ups, les microentreprises et les entités innovantes sans modèle économique éprouvé. Ces entreprises sont souvent dépourvues d'actifs facilement utilisables comme sûreté. Il n'est pas rare qu'elles disposent d'actifs incorporels, mais bien des difficultés demeurent pour utiliser ces derniers en échange de financements.

Les volumes d'affacturage ont augmenté dans près des deux tiers des pays pour lesquels des données sont disponibles. Les investissements de capital-risque ont également progressé dans une majorité de pays en 2016, même si leurs volumes sont restés en deçà des niveaux antérieurs à la crise. L'apport de fonds propres sont souvent bien adaptés aux entités innovantes en

Le financement « alternatif » en ligne qui comprend le crédit interentreprises, les apports de fonds propres participatifs et le rachat de créances en ligne enregistre une forte croissance au sein de l'ensemble des États membres de l'OCDE. Néanmoins, de fortes disparités régionales existent en la matière ; les marchés du Royaume-Uni, des États-Unis et surtout de la Chine sont très en avance

sur ceux d'Europe continentale.

En revanche, les introductions en bourse diminuent surtout pour les PME en particulier en Europe tout comme aux États-Unis. Les contraintes réglementaires et comptables constituent des freins pour l'introduction en bourse. Les entrepreneurs rechignent à l'arrivée d'actionnaires extérieurs. Les investisseurs se méfient encore des marchés après les krachs de 2008 et de 2011. L'aversion aux risques a augmenté. Enfin, les faibles taux d'intérêt n'incitent pas les entrepreneurs à ouvrir leur capital, le prix à payer étant supérieur aux prix des emprunts.

Le Gouvernement d'Edouard Philippe entend justement favoriser l'accroissement des fonds propres en réorientant l'épargne des ménages vers des placements longs. La création d'un nouveau support au sein de l'assurance-vie et le développement de produit retraite avec une sortie en rente constituent les deux pistes qui devraient être retenues dans le cadre du prochain projet de loi PACTE qui sera présenté prochainement par Bruno Le Maire.